
943 Décret du 30 avril 2009 portant ratification de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant coordination du décret sur les services de médias audiovisuels

(Moniteur n° 252 du 24 juillet 2009, p. 50607)

Projet de décret n° 690 (2008-2009)

Discussion : séance du 27 avril 2009 et adoption : séance du 28 avril 2009, CRI n°16 (2008-2009)

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

F. 2009 — 2623

[C - 2009/29371]

**30 AVRIL 2009. — Décret portant ratification
de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 26 mars 2009
portant coordination du décret sur les services de médias audiovisuels (1)**

Le Parlement de la Communauté française a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit :

Article 1^{er}. La coordination établie par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 26 mars 2009 portant coordination du décret sur les services de médias audiovisuels est ratifiée.

Art. 2. Le décret du 27 février 2003 sur la radiodiffusion modifié par les décrets des 22 décembre 2005, 2 juillet 2007, 19 juillet 2007, 7 décembre 2007, 29 février 2008, 5 juin 2008, 18 juillet 2008, 12 décembre 2008, 5 février 2009, par l'arrêt n° 163/2006 de la Cour d'arbitrage du 8 novembre 2006 et par l'arrêté du Gouvernement du 19 janvier 2007, est abrogé.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.
Bruxelles, le 30 avril 2009.

Le Ministre-Président du Gouvernement de la Communauté française,
R. DEMOTTE

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche scientifique et des Relations internationales,
Mme M.-D. SIMONET

Le Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Fonction publique et des Sports,
M. DAERDEN

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,
Ch. DUPONT

La Ministre de la Culture et de l'Audiovisuel,
Mme F. LAANAN

La Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé,
Mme C. FONCK

Le Ministre de la Jeunesse et de l'Enseignement de Promotion sociale,
M. TARABELLA

Notes

(1) *Session 2008-2009.*

Documents du Parlement. — Projet de décret, n° 690-1. — Rapport, n° 690-2.

Comptes-rendus intégraux. — Discussion. Séance du 27 avril 2009. Adoption. Séance du 28 avril 2009.
